



## Des règles pour davantage de sécurité

Elaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les PME

Ces dernières années, les machines et autres installations techniques sont devenues plus sûres. Les accidents n'ont pourtant pas disparu. Une cause fréquente d'accidents est le non-respect des règles de sécurité. Parfois, le personnel oublie d'appliquer les règles apprises. Il arrive aussi que certaines entreprises ne disposent pas de règles propres ou qu'elles laissent le personnel se comporter comme il veut. Ce feuillet d'information explique comment élaborer et appliquer de telles règles. Il s'adresse aux supérieurs et aux préposés à la sécurité.

# Importance des règles de sécurité et de comportement

Les règles de sécurité et de comportement permettent au personnel de toujours travailler de façon sûre.

Le chef a, dans les PME, un rôle de premier plan en matière de sécurité au travail. Ses obligations légales sont les suivantes:

- informer le personnel sur les dangers auxquels il est exposé au cours de son travail et le former sur les mesures à prendre pour sa protection (art. 6 al. 1 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles OPA)
- veiller à ce que le personnel respecte les règles de sécurité prises (art. 6 al. 3 OPA)

Si cela est possible, il faut privilégier les **mesures techniques** (par exemple l'utilisation de dispositifs de protection). L'élimination des risques résiduels passe par la prise de **mesures organisationnelles** (telles que le port d'équipements de protection individuelle) **et comportementales** (telles que des mesures de sécurité et de comportement).

Le respect des règles de sécurité et de comportement propres à l'entreprise et générales exige un engagement fort des supérieurs en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La **Charte de la sécurité** est un outil particulièrement pratique dans ce contexte. Les signataires s'engagent à faire respecter la mise en œuvre des règles vitales au sein de leurs entreprises ainsi que l'application du principe suivant: «STOP en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail» – [www.charte-securite.ch](http://www.charte-securite.ch)

## Intérêts des règles de sécurité et de comportement pour l'entreprise:

- des règles claires et obligatoires renforcent la sécurité
- la baisse du nombre de jours d'absence réduit les coûts de l'entreprise
- les personnes nouvellement embauchées sont formées à leur travail avec méthode et précision
- l'adoption d'un comportement sûr peut faire partie des critères d'évaluation du travail et du comportement du personnel pour fixer son salaire
- le cas échéant, il est possible de prouver que les dispositions légales en matière de formation et d'instruction sont respectées

# Règles de sécurité et de comportement

## Élaborer des règles

Pour que les règles n'apparaissent pas imposées (par la Suva, l'association de branche ou la Direction, par exemple), il est conseillé d'élaborer et de définir les règles de sécurité et de comportement en collaboration avec le personnel qui est ainsi plus enclin à respecter les règles adoptées. Cette méthode présente aussi l'avantage de pouvoir prendre en compte et réagir directement aux objections et aux propositions d'amélioration ou autres.

Tout d'abord, il convient de dresser une liste de toutes les activités et de toutes les zones de travail exposées à un phénomène dangereux et exigeant la prise de mesures liées au comportement. Il s'agit par exemple de travaux à la scie circulaire à table, avec une machine CNC ou au moyen d'un pont roulant (voir tableau ci-contre).

Il est nécessaire d'élaborer des règles de sécurité et de comportement propres à l'entreprise et générales pour chaque activité et chaque zone de travail. Ces règles doivent être courtes, simples et accessibles à l'ensemble du personnel (affichage par exemple aux postes de travail ou sur un tableau d'information).

Le nombre de règles est fonction des besoins. Il faut déterminer avec précision quelles situations requièrent des règles et comment réagir en cas de non-respect. Les règles sont à appliquer de façon systématique.

L'élaboration de règles de sécurité et de comportement propres à l'entreprise s'appuie sur les prescriptions figurant notamment dans les notices d'instructions, les listes de contrôle et les feuillets d'information. La Suva fournit gratuitement des moyens d'information tels que des listes de contrôle et des feuillets d'information sur papier ou sur Internet (consultation, impression, commande en ligne).

## Former le personnel

Il convient de déterminer qui dans l'entreprise a besoin d'une formation ou d'une instruction. L'utilisation d'un tableau dans lequel figurent les noms des collaborateurs ainsi que les activités et les zones de travail (voir tableau ci-contre) facilite grandement l'exécution de cette tâche. Il faut déterminer les informations à transmettre au cours de la formation et de l'instruction.

Le personnel doit recevoir une information précise et méthodique sur l'introduction des mesures de sécurité et de comportement. Il est conseillé d'illustrer l'importance des règles au moyen d'exemples tirés d'expériences personnelles ou d'accidents survenus dans le passé. Le personnel est d'autant plus motivé à respecter les règles de sécurité et à adopter un comportement sûr qu'il est conscient des phénomènes dangereux existants.

## Élaborer un plan de formation et d'instruction

Il faut élaborer un plan de formation et d'instruction et l'actualiser au moins une fois par an. Ce plan doit indiquer au minimum le nom des personnes formées et des formateurs, le contenu et la date de la formation ou de l'instruction. Consigner systématiquement les formations et les instructions dispensées a plusieurs avantages: les informations sont toujours à jour pour l'ensemble du personnel et d'éventuelles lacunes sont plus facilement identifiables, ce qui permet de mieux planifier les prochains cours nécessaires.

Nous vous conseillons de créer un classeur avec les différents thèmes d'instruction et les documents correspondants et de le mettre à la disposition des collaborateurs.

## Exemple de plan de formation et d'instruction

Activités, zones de travail	Scies circulaires à table (selon documentation*)	Dégauchisseuses (selon documentation*)	Toupies (selon documentation*)	Scies circulaires pour planches (selon documentation*)	Peinture au pistolet (selon documentation*)	Voies de circulation internes (selon documentation*)	Protection des yeux (selon documentation*)	Organisation en cas d'urgence (selon documentation*)	Caristes (selon documentation*)
Collaborateur (date/visa)									
Claude Dotta	2.4.21/CD			2.4.22/CD		2.4.21/CD	2.4.21/M.R.		-
Paul Martin	2.4.21/PM			-		2.4.21/PM	2.4.21/H.K.	6.2.22/H.K.	
Laurent Roux	2.4.21/LR			-		2.4.21/LR	2.4.21/M.J.		-
Simon Laurent	5.7.21/SL			-		5.7.21/SL	5.7.21/H.R.		-
Pierre Viret	-			-		2.9.21/PV	2.9.21/W.P.		-
Daniel Dovat	1.2.22/DD			1.2.22/DD		1.2.22/DD	1.2.22/B.P.	6.2.22/B.P.	

\* Des notices d'instructions, des feuillets d'information ou des règles de sécurité et de comportement propres à l'entreprise peuvent servir à une instruction.

# Contrôler le respect des règles

La Direction participe grandement au respect des règles en montrant l'exemple.

Il convient de contrôler le respect des règles et de mettre en valeur les comportements sûrs. Des félicitations sincères de la Direction agissent plus efficacement qu'une sanction à la suite du non-respect des règles.

Il faut corriger sans tarder les comportements contraires aux règles de sécurité. Lorsqu'une règle est souvent bafouée, il est nécessaire d'en rechercher la raison:

- adapter les règles si cela s'avère nécessaire
- rappeler les règles aux contrevenants, leur demander d'expliquer les raisons du non-respect des règles et répondre à leurs objections
- répéter la formation et l'instruction si cela s'avère nécessaire
- si aucune solution ne peut être trouvée, il faut prendre des sanctions (avertissement écrit ou oral, mutation voire licenciement)



# Exemple

## «machines portatives»

### Formuler des règles

L'exemple suivant décrit les règles de sécurité et de comportement relatives à l'utilisation de machines portatives dans une entreprise travaillant le bois. D'autres exemples de règles de sécurité et de comportement pour le travail du bois sont disponibles sur [www.suva.ch/bois-comportement](http://www.suva.ch/bois-comportement).

Logo ou nom	<h2>Machines portatives</h2> <p>Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise</p>
	
<b>Principaux dangers</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact avec les outils en rotation</li> <li>▪ Projection de copeaux</li> <li>▪ Parties de la machine sous tension</li> </ul>
<b>Règles de sécurité</b>  	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nous n'utilisons une machine portative que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire.</li> <li>✓ Nous contrôlons le bon fonctionnement du dispositif de protection avant de commencer à travailler.</li> <li>✓ Nous veillons à ce que la pièce à travailler soit placée sur un support stable.</li> <li>✓ Nous serrons les petites pièces et les pièces légères.</li> <li>✓ Nous veillons à ce que le câble ne gêne pas et ne constitue pas un risque de chute.</li> <li>✓ Nous tenons et guidons la machine avec les deux mains.</li> <li>✓ S'il existe un risque de projection d'éclats, nous portons des lunettes de protection.</li> <li>✓ Dans la mesure du possible, nous utilisons le dispositif d'aspiration.</li> </ul>
<b>Informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir la notice d'instructions</li> <li>▪ Liste de contrôle: «Machines électriques portatives», <a href="http://www.suva.ch/67092.f">www.suva.ch/67092.f</a></li> <li>▪ Liste de contrôle: «Raboteuses portatives», <a href="http://www.suva.ch/67015.f">www.suva.ch/67015.f</a></li> <li>▪ Liste de contrôle: «Scies circulaires à main», <a href="http://www.suva.ch/67016.f">www.suva.ch/67016.f</a></li> <li>▪ Liste de contrôle: «Défonceuses portatives», <a href="http://www.suva.ch/67047.f">www.suva.ch/67047.f</a></li> <li>▪ Liste de contrôle: «Fraiseuses pour joints d'ombre, fraiseuses à rainurer», <a href="http://www.suva.ch/67048.f">www.suva.ch/67048.f</a></li> </ul>
<b>Date de création</b>	Version 3.0 / 9 octobre 2019

## Le modèle Suva

### Les quatre piliers de la Suva



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

### Informations complémentaires

Informez-vous sur les «règles vitales» de votre branche et appliquez-les systématiquement: [www.suva.ch/regles](http://www.suva.ch/regles).

Pour obtenir des informations complémentaires sur la préparation, l'exécution et la documentation de la formation et de l'instruction, vous pouvez consulter la brochure Suva «**Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité**» sur [www.suva.ch/66109.f](http://www.suva.ch/66109.f).

L'instruction et la formation revêtent une importance toute particulière lors de l'entrée en fonction de nouveaux collaborateurs. Pour obtenir des informations détaillées à ce sujet, consultez la brochure Suva «**Les nouveaux**» sur [www.suva.ch/66094.f](http://www.suva.ch/66094.f).

Les nouveaux collaborateurs, dont les travailleurs temporaires, présentent un risque d'accident 50 % plus élevé que les autres. Il est donc impératif de les initier correctement à leurs tâches et de leur transmettre les instructions nécessaires. Référez-vous pour ce faire à la liste de contrôle sur [www.suva.ch/67019.f](http://www.suva.ch/67019.f).

Nos modules de prévention vous aideront à réduire le risque d'accident professionnel et non professionnel ainsi que le nombre de jours d'absence, particulièrement coûteux. [www.suva.ch/modulesdeprevention](http://www.suva.ch/modulesdeprevention)

Des informations complémentaires sur la motivation sont disponibles dans la brochure «**Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? Conseils de motivation pour la sécurité au travail**» sur [www.suva.ch/66112.f](http://www.suva.ch/66112.f).

**Suva**  
Sécurité au travail  
Secteur industrie, arts et métiers  
Case postale, 1001 Lausanne

**Renseignements**  
Tél. 021 310 80 40  
[service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)

**Commandes**  
[www.suva.ch/66110.f](http://www.suva.ch/66110.f)

**Titre**  
Des règles pour davantage de sécurité  
Elaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les PME

Imprimé en Suisse  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.  
Édition revue et corrigée: sept. 2019

**Référence**  
66110.f